

**SOCIETE RISQUE PREVENTION SIGNALEMENT RH
SIGNALRH
17 Rue de Rosheim
67000 STRASBOURG**

LETTRE DE MISSION

Lyon,
Le 4 septembre 2023

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien, nous vous communiquons les termes de notre lettre de mission concernant la gestion de votre social/paie.

Vous trouverez ci-après les conditions fixant la nature de nos prestations et le montant des honoraires associés

Notre mission

La mission qui nous est confiée comporte, de notre part, des obligations de moyens et de diligences et, de votre part, un devoir d'information et de coopération.

Conformément à nos accords, nos obligations respectives sont résumées dans le tableau figurant en annexe.

Toute modification des présentes devra être arrêtée d'un commun accord.

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour conserver tous les documents ayant trait à la paie selon les prescriptions légales en vigueur, notamment RGPD.

Il est bien entendu que la mission pourra, sur votre demande, être étendue à des missions complémentaires de conseil et d'assistance qui pourront porter notamment sur :

- L'établissement de projets de contrats de travail
- Le suivi de procédures de licenciement
- La définition et le choix d'une politique ressources humaines
- L'assistance en cas de contrôles administratifs d'organismes sociaux,

Ces travaux feront l'objet d'une facturation distincte calculée selon le temps passé.

Engagement

Le présent contrat est initialement conclu pour l'année en cours à compter de la signature des présentes.

Il se renouvellera, par tacite reconduction, pour des périodes d'une année civile faute d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée un trimestre civil franc à l'avance.

Responsabilité et engagement de notre société

La responsabilité de notre société ne saurait être engagée pour des litiges entre l'entreprise et les salariés sur des aspects que nous n'avons pas réalisés.

Notre société s'engage à observer une discrétion et une confidentialité totale sur les informations se rapportant aux activités de la société **RISQUE PREVENTION SIGNALEMENT RH**, auxquelles elle aura accès à l'occasion et dans le cadre de ses fonctions.

Cette obligation de confidentialité se prolongera après la cessation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause.

Honoraires

Nos honoraires sont calculés forfaitairement chaque mois.

Ce forfait comprend :

- L'établissement de la déclaration d'embauche
- Les immatriculations auprès des différents organismes sociaux (sécurité sociale, caisse de retraite, ...)
- La gestion et l'établissement des bulletins de salaire
- L'établissement des charges sociales périodiques et annuelles
- L'établissement des attestations de salaire maladie, accident de travail
- La fourniture des documents de solde de tout compte (certificat de travail, reçu pour solde de tout-compte, attestation POLE EMPLOI)
- La DSN

Nous vous transmettrons, chaque année, une version actualisée du barème de nos prestations.

Budget / Tarifs

La proposition ci-dessus est établie sur la base des forfaits conformément aux tarifs ci-après.

Conditions particulières - Par exception, le tarif pratiqué pour les prestations ci-dessous :

Forfait social / DSN	14.50 €	par mois
Bulletin de salaire	19.90 €	par bulletin
Sortie du personnel	40 €	par salarié
Entrée du personnel	50 €	par salarié
Contrat de travail simple	100 €	par contrat
Avenant au contrat de travail	50 €	par avenant
Création dossier	250 €	

Facturation

Notre facturation sera établie mensuellement et payable par prélèvement automatique le 05.

Il est entendu qu'en cas de non-paiement de nos prestations dans le mois suivant la réception de notre facture, et en cas de rejet de prélèvement, nous suspendrons nos travaux pour votre compte jusqu'à régularisation de la situation.

Toute intervention spécifique fera l'objet d'un devis complémentaire discuté au préalable.

Nous vous prions de bien vouloir nous marquer votre accord sur le contenu de la présente lettre et de ses annexes.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions de croire,

Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

Lyon, le 4 septembre 2023

Pour **V G M Conseils**
Mme Valérie MOLLO

SOCIETE RISQUE PREVENTION SIGNALEMENT RH

TARIFS 2024

Paies, par salariés et par mois

Traitement et édition du bulletin de 1 à 9 salariés	25,00 €
Traitement et édition du bulletin de 10 à 49 salariés	22,50 €
Traitement et édition du bulletin 50 à 249 salariés	20,00 €
Traitement et édition du bulletin au-delà de 250 salariés	sur devis
Traitement et édition du bulletin de 1 à 9 salariés (secteurs spécifiques, BTP, spectacle...)	26,90 €
Traitement et édition du bulletin de 10 à 49 salariés (secteurs spécifiques, BTP, spectacle...)	23,90 €
Traitement et édition du bulletin de 50 à 249 salariés (secteurs spécifiques, BTP, spectacle...)	21,00 €
Traitement et édition du bulletin + de 250 salariés (secteurs spécifiques, BTP, spectacle...)	sur devis
Etablissement des charges sociales mensuelles, DSN	15,50 €
Expédition des paies directes aux salariés : par salarié et par mois	2,50 €

Autres documents

Attestation d'emploi, attestation journalière de Sécurité Sociale	12,00€
Déclaration accident du travail	40,00€
Dossier de demande de prise en charge auprès de la prévoyance	50,00€

Embauche d'un salarié

Simulation d'un bulletin de paie	30,00€
DPAE	12,00€
Rédaction du contrat de travail (Susceptible d'ajustement en fonction de la complexité)	150,00€
Rédaction d'un avenant au contrat de travail	80,00€
Relecture d'un contrat de travail	150,00€
Entrée/création du salarié	40,00€

Rupture du contrat de travail d'un salarié

Etablissement de la procédure de licenciement	Devis
Assistance préalable à la procédure de licenciement	90,00 €
Assistance préalable à la procédure de licenciement économique avec CSP	190,00€
Etablissement de la rupture conventionnelle	340,00€
Assistance préalable à la procédure de rupture conventionnelle	90,00€
Sortie du salarié – solde de tout compte, attestation DNAE	80,00€
Départ à la retraite	120,00€
Portabilité prévoyance	50,00€

Création / Reprise d'un dossier de paie existant

Reprise par salarié	50,00€
Reprise par salarié > 30	30,00€
Création ou Reprise compte employeur / Paramétrage dossier	250,00€

Demande de conseil, assistance et contrôles

Préparation dossier et assistance	110,00 €/H
Dossier de demande de chômage partiel et suivi/salarié/mois	110,00€ 6,00€
Dossier de demandes d'aides (emploi jeunes, apprentis, handicapés,)	110,00 €

Hot Line

Accompagnement social jusqu'à 40 heures	70,00€/H
Conseil social	90,00€/H